[Texte]

The Chairman: That answer probably satisfies our desire to see some move in some direction. That might be very helpful.

Mr. White, do you have any further questions?

Mr. White: No, not a question. Mr. Frith asked the last question I had in mind. I do not want to get into any other specifics.

I think the last comment Dr. Liston made covers my concern about there being an adversarial relationship. It is a term we heard quite often the last time the committee met concerning this issue. My concern, therefore, is that if changes are made to the Food and Drug Act they should be made in such a way as to prevent any possibility of arbitrary decisions where the health food industry would be treated less fairly, say, than the other participants in the industry.

Dr. Liston: We have a fairly stylized way of trying to dialogue with those whom we regulate. We have the information letter process. We also have the regulatory calendars. So on any changes in regulations that would be proposed we would come out with an information letter which says to all of those that are interested, Here is a proposal, here is the rationale behind it, we want to effect some change, and can we have your comments back within a stated period of time. This will enable us to consider the adverse consequences of those proposed regulations, and we will publish then another information letter which will acknowledge or outline the type of comment we received, our assessment of it and the final disposition of the matter as to whether the regulation goes forward as a recommendation from the department or from the Health Protection Branch or whether it is amended, adjusted in the light of the comment.

So this is a fairly open and a well-established format, and this is in addition to the regulatory agenda. If there were substantive changes and so on, it does appear in the regulatory agenda, which, as you know, is published and available to anyone who wishes to purchase. But in our own information letter program we actually incur the costs of mailing directly to those who are affected.

Mr. White: That is all I have.

The Chairman: I want to thank our three witnesses for being with us today and giving us their helpful testimony on this interesting subject. I, as the chairman, feel encouraged by some of the things you have told us, and your plans for the summer may be helpful in solving some of the problems.

Could I suggest that my two colleagues remain for a moment and we will just discuss our program for the balance of the next two weeks, with a view to what we will do in the fall.

This meeting stands adjourned to the call of the Chair.

[Traduction]

Le président: Cette solution répondra probablement au désir que nous avons de voir la réalisation de certains progrès. Ces démarches peuvent s'avérer très utiles.

Monsieur White, avez-vous d'autres questions?

M. White: Non, pas de question. M. Frith a posé la dernière question que j'avais en tête. Je ne veux pas entrer dans d'autres détails.

Je crois que le dernier commentaire du Dr Liston répond à ma préoccupation quant à la relation antagoniste qui existe. C'est une expression que nous avons souvent entendue au cours de la dernière rencontre du Comité à ce sujet. Par conséquent, ce qui me préoccupe, si l'on doit apporter des changements à la Loi sur les aliments et drogues, c'est qu'on le fasse de façon à empêcher toute possibilité de décisions arbitraires où le secteur des aliments naturels serait traité de façon moins juste, disons, que les autres secteurs de l'industrie.

Dr Liston: Nous avons une façon élaborée d'établir le dialogue avec les personnes que nous réglementons. Nous avons recours au processus de lettre d'information. Nous établissons également des calendriers des règlements. Ainsi, tout changement proposé aux règlements est d'abord annoncé par une lettre d'information qui avertit tous les intéressés de la proposition, de sa raison d'être, du fait que nous envisageons un changement et du fait que nous aimerions avoir leurs commentaires dans un certain laps de temps. Cela nous permet d'examiner les conséquences néfastes des règlements proposés et nous publions ensuite une autre lettre d'information dans laquelle nous accusons réception des commentaires qui nous sont parvenus ou dans laquelle nous en donnons les grandes lignes, notre évaluation de ces objections et la disposition finale de la question, à savoir si le règlement sera proposé sur recommandation du ministère ou de la Direction générale de la protection de la santé ou s'il a été modifié à la lumière des commentaires.

Il s'agit d'une méthode très ouverte et bien établie, le tout en plus du calendrier des règlements. S'il y a des changements en profondeur, cela figure au calendrier des règlements qui, comme vous le savez, est publié et disponible pour toute personne qui souhaite l'acheter. Toutefois, dans le cadre de notre programme de lettre d'information, nous assumons les frais pour l'expédition directe aux personnes touchées.

M. White: C'est tout, dans mon cas.

Le président: J'aimerais remercier nos trois témoins d'être venus nous rencontrer aujourd'hui et de nous avoir donné leur témoignage utile sur ce sujet intéressant. À titre de président, je me sens encouragé par certains des témoignages et vos plans pour l'été peuvent s'avérer d'un grand secours dans le règlement de certains problèmes.

J'aimerais inviter mes deux collègues à rester un moment afin que nous puissions discuter de notre programme pour les prochaines deux semaines ainsi que de ce que nous envisageons faire à l'automne.

La séance est levée.